

Bientôt deux nouvelles aires de jeux pour les enfants

L'un des principaux résultats de la bataille d'Accomplir dans le projet des Halles aura été d'obtenir, en commun avec d'autres associations, de vastes aires de jeux pour les enfants,



au lieu des surfaces minuscules prévues dans le projet initial. Nous avons obtenu à peu près le maintien des mêmes surfaces, en comptant le jardin Lalanne, mais malheureusement sans compter les pelouses encloses, qui étaient pourtant très précieuses pour les grands enfants. Nous avons également obtenu, sans doute grâce à notre forte mobilisation en faveur du jardin Lalanne, que les futures aires des moyens et des petits ne soient pas équipées de jeux quelconques choisis sur catalogue, mais qu'il s'agisse d'une véritable création d'artiste

comme l'était le jardin d'aventure. Un concours a donc été organisé et c'est le sculpteur Henri Marquet qui l'a remporté. Les aires de jeux de M. Marquet auront-elles la même qualité et le même intérêt que le jardin Lalanne ? Ce sera aux enfants et à leurs parents d'en juger.

Nous serons bientôt fixés car, après plus d'une année de préparatifs où l'on ne voyait pas avancer grand-chose, l'aire de jeux des moyens est en train de sortir de terre. Elle est située le long du mail Berger, en partie sous les arbres et en partie sur l'emplacement des anciennes pelouses. On peut observer l'avancement du chantier depuis les grilles de l'allée nord-sud qui traverse le chantier.

Cet emplacement est loin d'être idéal : dès le début, nous avons fait observer que la zone choisie était à l'ombre très tôt en hiver et que les enfants risquaient d'y avoir très froid pendant la mauvaise saison. Mais, sur ce point comme sur tant d'autres, l'architecte Mangin a imposé ses diktats et la Ville les a entérinés. Henri Marquet, lui, a présenté des images virtuelles sur lesquelles on voit la lumière du soleil

pénétrer sous les arbres dans le sens nord-sud, comme si le soleil dardait ses rayons depuis Saint-Eustache... Notre président a dénoncé cette tricherie dès la première présentation du projet au public, et Marquet a invoqué « une erreur ». Le jury du concours, lui, n'y avait vu que du feu. Pourtant, en hiver, et contrairement au jardin Lalanne, qui était dans la partie du jardin la plus ensoleillée, le jardin sera dans l'ombre dès trois heures de l'après-midi et il y fera donc très froid pour les enfants.

C'est malgré tout une bonne nouvelle que ceux-ci retrouvent bientôt un lieu suffisamment vaste pour s'amuser. Comme l'aire de jeux temporaire située au-dessus de la place Cassin ne pourra pas rester accessible pendant le chantier, il est prévu d'en créer une nouvelle, exclusivement réservée aux petits, qui sera également située en bordure du mail Berger, mais cette fois côté rue. Ces deux aires de jeux ne devraient pas ouvrir avant mars, alors que l'aire provisoire fermera un peu plus tôt, ce qui fait que pendant un mois et demi les enfants n'auront plus d'aire de jeu du tout. Mais si au moins le résultat final est satisfaisant, ce sera sans doute vite oublié.

Accomplir joue les Robins des Bois contre Unibail

Au moment où cette Lettre paraît, nous attendons une très importante décision du Tribunal administratif.

L'an dernier, à pareille époque, la Ville s'engageait à vendre le Forum des Halles à Unibail, selon un protocole financier que nous avons dénoncé comme scandaleux. La décision n'avait d'ailleurs été prise

par le Conseil de Paris qu'à une courte majorité : 82 votes favorables (socialistes et communistes), 57 votes défavorables (Verts et UMP), 6 abstentions (Nouveau Centre et Parti de Gauche).

Nous avons décidé de déposer un recours contre ce protocole, en sachant que devant le tribunal administratif, on ne peut contester que les clauses

qui sont non seulement scandaleuses mais aussi illégales. L'une des clauses du protocole répondait à ces deux critères. Il s'agit de la vente à Unibail des trois quarts des voies publiques de l'Ancien Forum, c'est-à-dire des allées intérieures situées tout autour du cratère, sur les trois niveaux du centre commercial. La Ville a prévu de les céder à Unibail pour 5,8 M€, ●●●

La Lettre d'ACCOMPLIR

●●● et devra ensuite payer des frais de gestion pour que le public puisse continuer à circuler sur ces voies. D'après un document confidentiel de la SemPariSeine, que nous avons reçu de façon anonyme en décembre 2009, ces frais de gestion pourraient être compris entre 1,5 M€ et 2,5 M€ par an à vie, un vrai pactole pour Unibail !

Mais la privatisation des rues du Forum n'est pas seulement scandaleuse, elle a aussi toutes les chances d'être illégale. Pour que ces rues puissent être vendues, il faudrait qu'elles soient d'abord désaffectées, c'est-à-dire que seuls les clients du centre commercial les empruntent. Or, il n'en est pas question, puisque ces allées permettent également de rejoindre la gare RER, les parkings, les équipements publics du Forum, ceux de la future Canopée, la place Basse et la place Carrée qui restent publiques,

les différentes rues et sites du quartier, etc. L'un des objectifs du projet des Halles, et notamment du sous-projet



RATP, est précisément d'augmenter le nombre d'accès à la gare, notamment en prolongeant les escalators Berger et Rambuteau jusqu'au niveau -4. Comment ces deux zones pourraient-elles être privatisées par le centre commercial ?

Cette hypothèse est d'autant moins crédible que la prospérité du centre commercial vient justement du fait qu'il est construit au-dessus de la gare et en permanence « irrigué » par les voyageurs de la RATP. Plus les accès à la gare sont nombreux, plus

les commerces sont achalandés et plus Unibail fait grimper les loyers des commerçants. Le protocole prévoit même des pénalités pour la Ville si jamais les prolongations des escalators côté Berger et Rambuteau n'étaient finalement pas réalisées. Unibail veut donc avoir le beurre, l'argent du beurre et le sourire de la crémière !

Au cours du procès, nous avons défendu l'idée que, puisque toute désaffectation des voies publiques du Forum est impossible, la clause du protocole qui prévoit leur vente est illégale et doit être annulée. Si tel était le cas, Unibail perdrait la rente à perpétuité que ce groupe s'apprête à prélever sur nos impôts, c'est-à-dire des dizaines et, à la longue, des centaines de millions d'euros ! Dans ce cas, notre association de quartier aurait joué le rôle d'un Robin des Bois en reprenant ce pactole à Unibail pour le rendre aux contribuables parisiens... Nous attendons maintenant la décision des juges.

L'enfer sonore de la place des Innocents

Pratiquement tous les samedis, la place des Innocents est envahie par des manifestations sur les thèmes les plus divers.



On ne peut que se réjouir de cette vitalité citoyenne, mais le problème, c'est que les militants utilisent des sonos absolument démesurées par rapport à la petite taille de cette place, environnée d'immeubles d'habitation. Une sono très forte n'est pas trop gênante sur une manifestation mobile, qui ne passe que quelques minutes sous vos fenêtres, mais lorsqu'il s'agit d'une manifestation statique qui dure plusieurs heures, cela devient rapidement insupportable, surtout si

cela se répète tous les samedis. A force d'interventions auprès de la Préfecture de police, rejoignant celles de nombreux riverains, nous avons obtenu pendant environ un an une certaine amélioration de la situation. Mais au moment même où le quartier est confronté à un chantier gigantesque qui génère des nuisances sonores parfois très pénibles, les manifestations place des Innocents ont repris de plus belle, avec une nouveauté : la Préfecture s'est mise à accepter des manifestations de nuit, y compris avec sonorisation !

Ces derniers temps, nous avons eu droit par exemple à une manifestation organisée par « le nouveau défi chrétien », se traduisant par un concert de gospel qui a duré toute la journée du 11 novembre, avec une sono de 5000 watts (photo ci-contre) ; à une manifestation de l'association « Non à la drogue, oui à la vie », affiliée à la scientologie, avec une sono de 1000 watts, tout l'après-midi et la soirée du 19 novembre ; ou encore à une manifestation pro

Gbagbo qui s'est poursuivie jusqu'à 23h30 le 29 novembre, avec à nouveau une sono de 5000 watts, alors que seuls une trentaine de manifestants étaient présents. Toutes ces manifestations (et de nombreuses autres) avaient reçu l'autorisation de la Préfecture de police !



De nombreux habitants ont exprimé leur exaspération à la police et à la Préfecture, et il semblerait que celle-ci envisage de revenir à un régime « allégé » de manifestations sur la place des Innocents pour tenir compte du fait que notre quartier subit déjà (et pour longtemps) des nuisances très importantes liées au projet des Halles.

Le maire du 1er ne fait rien pour la rue Bailleul

Le Maire du 1er Jean-François Legaret semble insensible aux plaintes des riverains et à nos propres demandes concernant la rue Bailleul : cela fait déjà plusieurs mois que nous demandons en vain une réunion pour examiner la situation de cette rue,

La Lettre
d'ACCOMPLIR

devenue très dangereuse depuis la suppression des trottoirs. Faudra-t-il un accident pour qu'il consente à alerter les services de la Ville et de la police et à chercher des solutions ?

Réouverture prochaine de la Maison des associations

La Maison des associations du 1er, qui était située au rez-de-chaussée des pavillons Willerval, a fermé depuis le 24 décembre 2010. Un nouveau local a été trouvé rue du Louvre, mais les

travaux s'éternisent et la date d'ouverture a été sans cesse reportée. Bonne nouvelle cependant : Amou Bouakkaz, Adjoint au Maire de Paris chargé de la Vie associative, vient de nous indiquer

qu'elle devrait rouvrir avant fin janvier : espérons que cette fois sera la bonne, et que nous pourrons enfin découvrir les nouveaux locaux, qui devraient être plus vastes que les anciens.

Mangin touche le jackpot, Berger et Anziutti c'est moins sûr

En 2010, nous avons vainement alerté le Préfet d'Ile-de-France, Daniel Canepa, sur un avenant illégal accordé par la Ville à l'architecte Mangin pour la maîtrise d'œuvre du futur jardin des Halles. Le montant du marché était de 1,5 M€, l'avenant de 220 000 €, soit 15 % du marché initial, ce qui était trop élevé, sans compter d'autres motifs d'illégalité. Le Préfet avait décidé de laisser exécuter l'avenant et avait simplement demandé à la Ville de mettre fin à ce marché et de lancer un nouvel appel d'offre. La Ville s'est exécutée.

Sur ce premier marché, Mangin avait donc touché 674 000 euros correspondant aux tranches déjà réalisées, plus les 220 000 € de l'avenant.

En mai 2011, la Ville a passé un nouveau marché de maîtrise d'œuvre du jardin et Mangin, étant le seul candidat, l'a

obtenu haut la main. Mais ce nouveau marché, qui selon toute logique aurait dû correspondre au « reste à payer » du premier, c'est-à-dire à environ 800 000 euros, s'est élevé à 2,2 M€ ! A quoi correspond le bonus ? Qu'a fait Mangin entre-temps pour mériter cette rallonge ? Mystère et boule de gomme. Au total, et sauf erreur de notre part, Mangin aura donc perçu 674 000 € + 220 000 € + 2,2 M€ = plus de 3 millions d'euros, soit plus du double de son marché initial (1,5 M€), sans que son projet de jardin ait changé d'un iota entre-temps. Belle opération pour lui, triste opération pour le contribuable.

Peut-être le préfet d'Ile de France n'a-t-il pas apprécié ce tour de passe-passe, car lorsque nous l'avons alerté une deuxième fois, en mars dernier, à propos d'un nouvel avenant de 28 % accordé cette fois aux architectes de

la Canopée, Berger et Anziutti, il a décidé de déférer l'avenant au tribunal administratif et nous nous retrouvons cette fois côte à côte pour demander au juge l'annulation de cet avenant qui selon toute apparence est illégal.

Nous n'avons pas réussi à faire modifier les aspects les plus choquants du projet des Halles, mais nous entendons au moins défendre les contribuables parisiens en essayant de limiter la dérive financière vraiment prodigieuse de ce projet. Rappelons qu'en 2004, l'ensemble de l'opération des Halles devait coûter 200 M€. Aujourd'hui, elle en est à 806 M€ hors taxes ! A elle toute seule, la Canopée est passée de 120 M€ en novembre 2007 à 216 M€ annoncés aujourd'hui ! On peut vraiment parler d'un nouveau trou des Halles, financier cette fois, ce qui tombe vraiment mal par ces temps de crise.

Comptes et légendes de Paris

Le journaliste Dominique Foing, ancien militant Verts puis PS, vient de publier *Comptes et légendes de Paris, enquête sur la gestion Delanoë*, chez Denoël. Ce livre très bien écrit s'appuie sur de nombreux rapports de l'Inspection générale des services et de la Cour régionale des comptes, pour dresser un tableau assez

accablant de la gestion municipale depuis 2001. Le ton n'est jamais haineux, parfois humoristique mais sans vraie méchanceté. Ce n'est pas l'homme qui est attaqué ni ses idées ou ses valeurs (que Foing partage) mais vraiment la mauvaise gestion, l'incompétence et les mensonges. Un chapitre entier, intitulé *Du Forum*

des Halles à la tour Triangle, révèle les « liaisons dangereuses » entre la Ville et le promoteur immobilier Unibail, désormais propriétaire du Forum des Halles. A lire de toute urgence si vous voulez vous faire une idée plus précise des méthodes de celui qui proclame partout qu'il est « un bon gestionnaire ».

Un stand sur le marché pour la réinsertion des SDF

L'association Mains Libres, qui gère la bagagerie des Halles, relance ce mois-ci, avec une nouvelle équipe, le stand équitable qui se tient chaque dimanche sur le marché Montmartre, à l'angle des rues Montmartre, Montorgueil et Turbigo. Ce stand permet à des SDF membres de la bagagerie Mains libres de reprendre contact avec une activité économique et d'apprendre à gérer le travail en équipe tout en exerçant une activité de qualité (vente de produits d'épicerie bio et équitables) et en ayant ainsi l'opportunité d'avoir

un contact avec les gens du quartier. Si vous voulez encourager cette initiative, rendez-vous sur le marché le dimanche matin de 10h à 13h30. Ils vendent du thé, du café, du chocolat, du miel, de l'huile d'olive et quelques autres produits de la marque AlterEco. Cette année, ils vendront aussi du café à la tasse, afin que vous puissiez goûter ces excellents produits. Ils vous proposent également des gâteaux faits maison, avec pour le moment les mêmes recettes que précédemment, un fondant au chocolat et un gâteau de noisettes,

La Lettre
d'ACCOMPLIR



fabriqués par leurs soins dans la cuisine du Centre d'animation des Halles, avec lequel Mains libres a une convention. Merci d'avance et bons achats équitables, bios et solidaires !

La Ville fera-t-elle appliquer le règlement des terrasses ?

Après le lamentable échec du projet de loi présenté par le PS sur le renforcement des sanctions contre les terrasses illégales (loi Sandrine Mazetier), la Ville va-t-elle tenter malgré tout de faire appliquer le nouveau règlement des terrasses ? On peut en douter, car elle dispose désormais d'un magnifique alibi pour continuer à ne pas le faire. Dans ces conditions, on se demande pourquoi elle s'est donné tant de mal pour modifier ce règlement.



Pour « tester » la bonne volonté de la Direction de l'urbanisme, le réseau « Vivre Paris ! » lui a adressé une liste de 122 terrasses, choisies dans divers arrondissements parisiens, dont les autorisations sont illégales depuis longtemps ou le sont devenues depuis le nouveau règlement. Le réseau

estime qu'il devrait être possible à la Ville, conformément au règlement, de ne pas renouveler les autorisations lorsque la preuve est faite que celles-ci sont illégales, ou qu'elles le sont devenues suite au nouveau règlement. Le renouvellement des autorisations se fait chaque année au 31 décembre, et nous sommes impatients de voir si ces 122 terrasses verront leurs autorisations renouvelées ou non en 2012.

Malheureusement, nous voyons déjà des signes très clairs de la volonté de la Ville d'accorder des terrasses toujours plus larges. Le nouveau règlement rappelle la règle fondamentale pour le calcul de la largeur des terrasses, à savoir qu'en principe un tiers seulement de la largeur utile du trottoir peut être consacré aux terrasses, le reste restant réservé aux piétons. Il prévoit également que « lorsque la configuration des lieux et l'importance locale de la circulation piétonne le permettent, cette largeur peut être portée au-delà du tiers du trottoir, sans pouvoir excéder 50 % de sa largeur utile ». Cette possibilité devrait rester exceptionnelle, puisque la fonction essentielle des trottoirs est quand même d'accueillir les piétons. Mais dans la

réponse adressée récemment par un inspecteur de la Ville à un habitant qui protestait contre une autorisation de terrasse accordée pour la moitié d'un trottoir, l'inspecteur explique benoîtement que « La règle du 'tiers' que vous évoquez est un principe mais ne constitue pas la borne maximale des emprises privatives autorisables, la règle étant la moitié de la largeur utile du trottoir ». Chacun appréciera la subtile nuance entre le principe et la règle. Cette nuance se comprend d'autant mieux lorsqu'on sait que la partie de la terrasse comprise entre le tiers et la moitié de la largeur du trottoir fait l'objet d'une redevance trois fois plus élevée... Manifestement, l'intérêt financier de l'exploitant et celui de la Ville l'emporteront encore longtemps sur la prise en considération des personnes âgées, des mamans avec poussette et autres piétons empotés qui, de toute évidence, ne sont pas les bienvenus dans cette ville.

Abonnez-vous gratuitement
à la Lettre
contact@accomplir.asso.fr

Consultez notre site
www.accomplir.asso.fr

Née dans le quartier des Halles en 1999, l'association ACCOMPLIR est ouverte à tous les habitants du cœur de Paris qui souhaitent agir pour mieux vivre dans ce quartier.

ACCOMPLIR est une association d'action citoyenne, indépendante de tout parti politique et sans ambition électorale.